

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

2024





SOMMAIRE

1 Organisation et fonctionnement	P. 4
1.1 Instances	P. 5
1.1.1 Conseil d'Administration	P. 5
1.1.2 Commission de Contrôle	P. 5
1.1.3 Commission de Contrôle Financier	P. 5
1.1.4 Commission Médico-Technique	P. 6
1.2 Organisation fonctionnelle	P. 7
1.3 Ressources Humaines	P. 8
1.4 Implantations géographiques	P. 10
2 Adhérents et salariés suivis	P. 12
2.1 Adhérents	P. 13
2.2 Salariés surveillés	P. 13
3 Activité des équipes opérationnelles	P. 14
3.1 Suivi individuel des salariés	P. 15
3.1.1 Chiffres clés	P. 15
3.1.2 Activités des médecins du travail	P. 16
3.1.3 Activités des infirmiers en santé au travail	P. 17
3.2 Principales actions en milieu de terrain	P. 18
3.2.1 Actions du pôle pluridisciplinaire	P. 19
3.2.2 Faits marquants du pôle pluridisciplinaire	P. 20
3.3 Actions de formations extérieures	P. 21
3.4 Prévention de la désinsertion professionnelle	P. 22
3.4.1 Composition et principales actions	P. 22
3.4.2 Chiffres clés	P. 23
3.4.3 Inaptitudes	P. 24
4 Abréviations	P. 25

1 | Organisation et fonctionnement



1.1| Instances

1.1.1| Conseil d'Administration _____

Le Conseil d'Administration exerce les pouvoirs les plus étendus pour les opérations se rattachant à l'objet de l'Association (élaboration des statuts, du règlement intérieur, gestion des fonds de l'Association, projet de budget annuel...). Il tient également lieu d'Assemblée Générale Ordinaire.

■ Le président du Conseil d'Administration est élu parmi les représentants des employeurs. Le trésorier et le vice-président sont élus parmi les représentants des salariés.

■ Le collège employeurs du Conseil d'Administration est actuellement constitué de 10 membres, désignés par les Organisations Patronales reconnues représentatives au sein du BTP et issus d'entreprises adhérentes à l'APST-BTP-RP.

■ Le collège salarié du Conseil d'Administration est constitué de 10 membres, désignés par les Organisations Syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel et salariés des entreprises adhérentes à l'APST-BTP-RP.

1.1.2| Commission de Contrôle _____

La Commission de Contrôle est consultée sur l'organisation, le fonctionnement et la gestion de l'Association.

■ Le Président de la Commission de contrôle est élu parmi les représentants des salariés.

■ Le collège employeurs de la Commission de Contrôle est constitué de 5 membres, désignés par les Organisations Patronales reconnues représentatives au sein du BTP et issus des entreprises adhérentes à l'APST-BTP-RP.

■ Le collège salarié de la Commission de Contrôle est constitué actuellement de 6 membres, désignés par les Organisations Syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel et salariés des entreprises adhérentes à l'APST-BTP-RP.

1.1.3| Commission de Contrôle Financier _____

La Commission de Contrôle Financier examine les comptes de clôture de l'exercice précédent ; elle écoute le rapport du Commissaire aux comptes de l'Association et donne son avis sur les comptes de l'exercice.

■ Elle est composée de 10 membres, non administrateurs et non-salariés de l'APST-BTP-RP à parité du nombre de postes entre le collège employeur et le collège salarié.

1.1.4| Commission Médico-Technique

La Commission Médico-Technique (CMT) est une instance de dialogue et d'échange entre des représentants élus des équipes de santé et de prévention au travail de l'APST-BTP-RP. Elle est présidée par le Directeur Général de l'APST-BTP-RP, par délégation du Président du Conseil d'Administration de l'Association.

■ Sa mission est de formuler des propositions à la Direction Générale de l'APST-BTP-RP sur les priorités du service et sur les actions pluridisciplinaires conduites par ses membres. Elle est notamment chargée d'élaborer le Projet de Service de l'Association.

■ Renouvelée en 2023, elle compte 12 membres titulaires et suppléants :

4

Médecins

3

Infirmiers

4

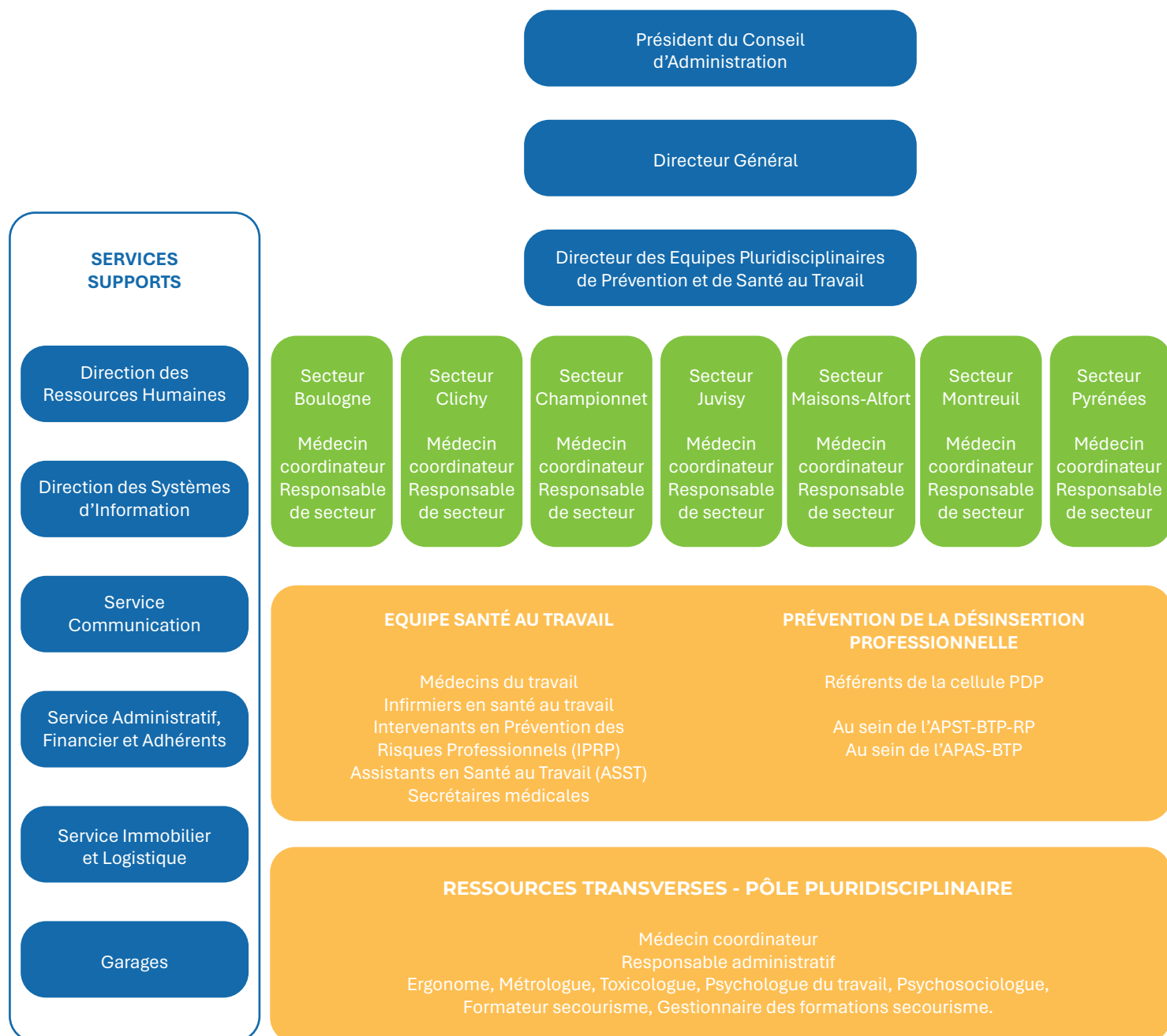
IPRP

1

ASST



1.2| Organisation fonctionnelle



Les services support sont regroupés au siège social situé à Bourg-la-Reine (92).

1.3| Ressources Humaines

Au 31 décembre 2024, l'APST-BTP-RP comptait 185 collaborateurs pour 177,6 salariés équivalents temps plein (E.T.P.).

Les équipes de santé au travail s'organisent autour du médecin du travail avec au moins un infirmier, un IPRP et un assistant en santé au travail.

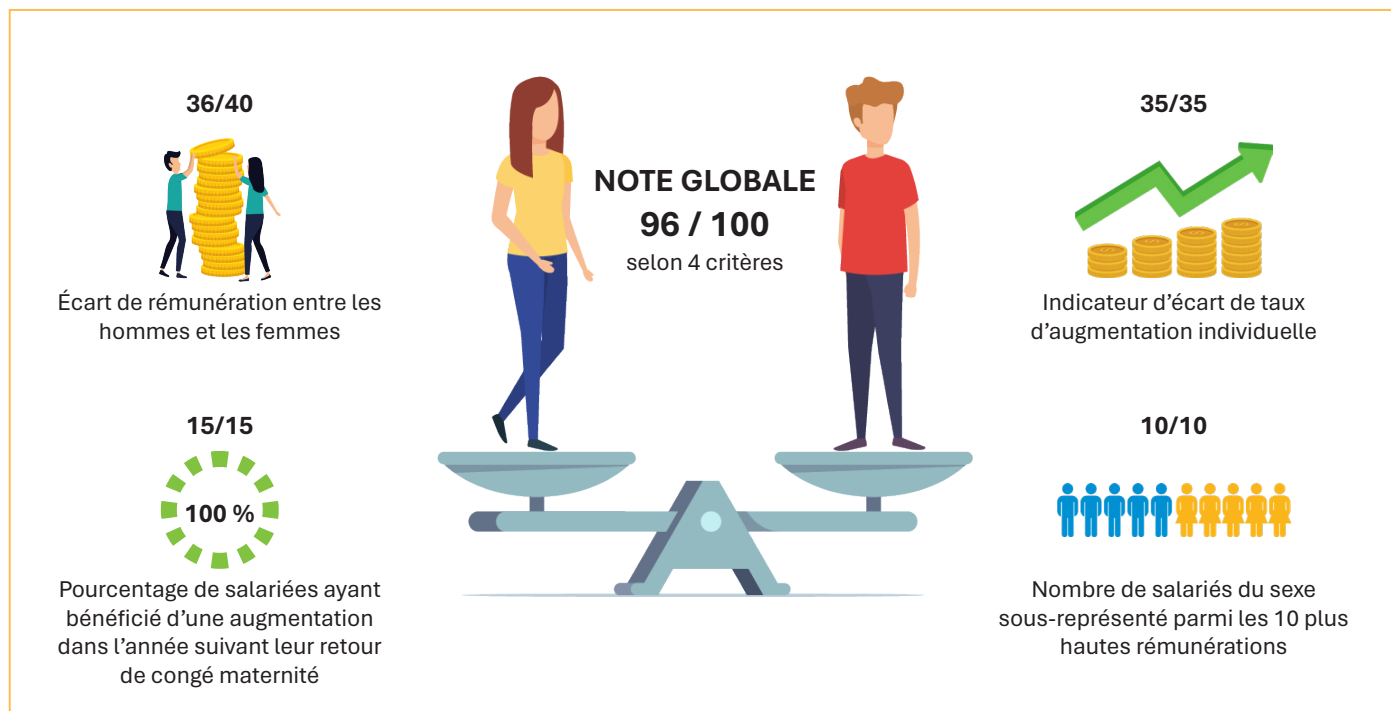
Le recours à l'équipe pluridisciplinaire spécialisée du siège se fait pour des questions nécessitant des expertises en toxicologie, métrologie, psychosociologie, psychologie du travail, ergonomie ou encore des demandes de veille sanitaire.



POSTES	NOMBRE	ETP
Directeur des Equipes Pluridisciplinaires	1	1
Médecins du Travail	34	30,2
Infirmiers en Santé au Travail	28	27,3
ASST1 et ASST2	34	33
ASST3	6	5,8
IPRP	15	14,1
Responsables de Secteurs	6	6
Assistants Responsables de Secteurs	3	3
Agents de Planning	5	4,9
Secrétaire d'accueil	7	7
TOTAL SECTEURS	139	132,3
Direction Générale	2	2
Direction des Equipes Pluridisciplinaires	10	9,8
Direction des Ressources Humaines	6	6
Direction des Systèmes d'Information	6	5,6
Service Communication	2	2
Service Administratif, Financier et Adhérents	3	3
Service Adhérents	3	2,9
Service Immobilier et Logistique	4	4
Garage	10	10
TOTAL GÉNÉRAL	185	177,6

Index égalité Femmes-Hommes

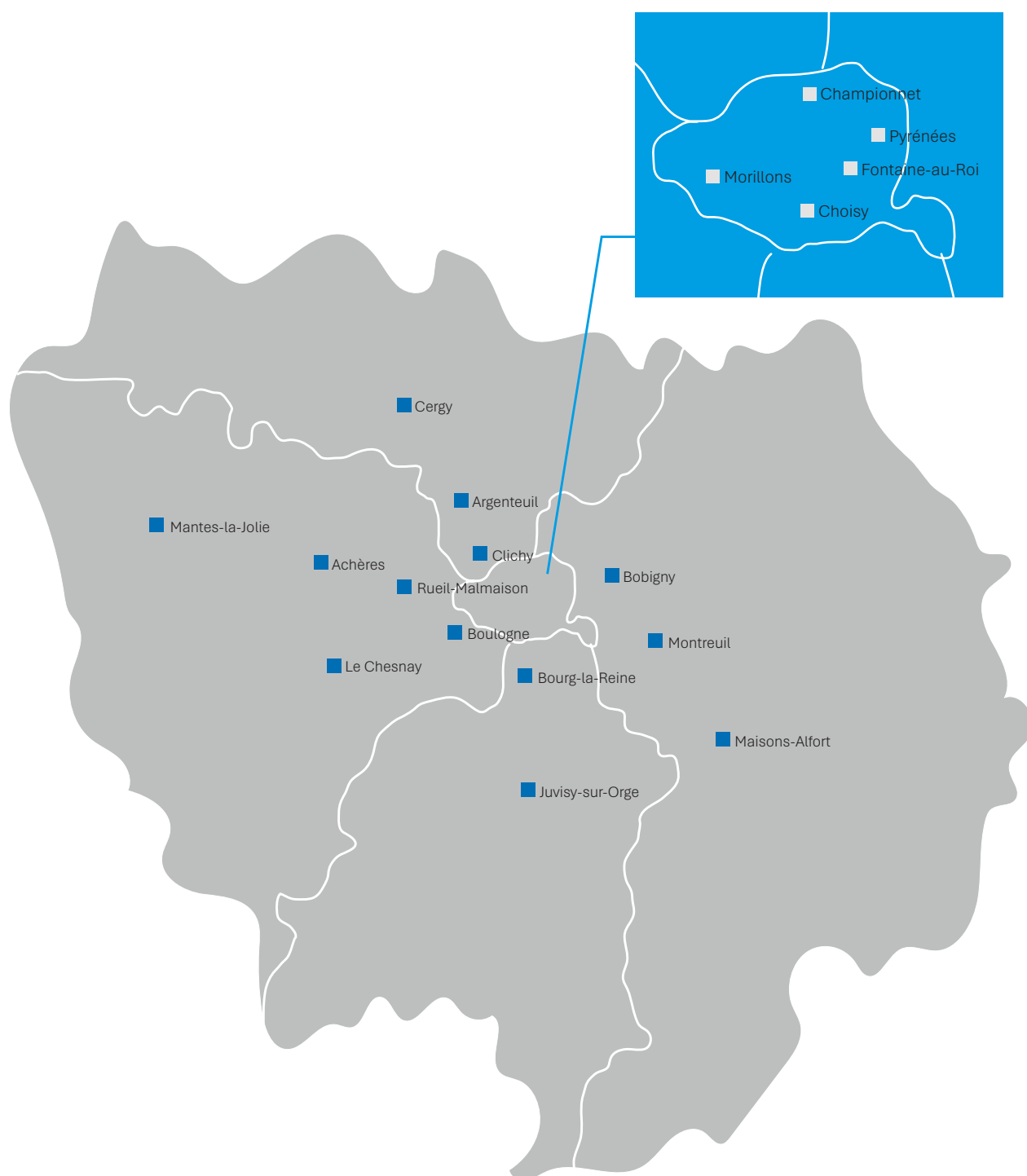
Pour l'année 2024, l'Association a obtenu le score global de 96 points sur 100.



Le score obtenu témoigne de la politique d'égalité de traitement mis en place au sein de l'Association.



1.4| Implantations géographiques



L'APST-BTP-RP couvre géographiquement l'ensemble de l'Île-de-France, à l'exception du département de la Seine-et-Marne. Elle s'organise en secteurs géographiques.

Secteur Boulogne

■ Boulogne

43 rue de Bellevue
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
01 46 99 65 00

■ Le Chesnay

24 rue Guilloteaux Vatel
78150 LE CHESNAY
01 39 54 76 76

■ Morillons

45 rue des Morillons
75015 PARIS
01 42 50 45 06

Antenne médicale au sein de :
EIFFAGE CAMPUS PIERRE BERGER, 3-7 place de l'Europe, 78140
VÉLIZY VILLACOUBLAY.

Le secteur dispose d'un centre médical mobile, pour
1 journée par semaine.

Secteur Championnet

■ Championnet

44 rue Letort
75018 PARIS
01 44 92 78 80

■ Argenteuil

44 avenue de Verdun
95100 ARGENTEUIL
01 39 82 50 56

■ Cergy

30 rue Francis Combe
95000 CERGY
01 30 30 48 69

Antenne médicale au sein de :
CMS, Centre Médical Subaquatique, 180ter avenue Jean Jaurès,
75019 PARIS.

Le secteur dispose de 2 centres médicaux mobiles, pour 4 à 5
jours par semaine (selon les demandes entreprises).

Secteur Montreuil

■ Montreuil

Résidence Mériel
36 avenue de la Résistance
93100 MONTREUIL
01 48 58 20 46

■ Fontaine-au-Roi

49 rue de la Fontaine-au-Roi
75011 PARIS
01 43 57 12 75

Secteur Pyrénées

■ Pyrénées

59 rue des Pyrénées
75020 PARIS
01 43 72 25 41

■ Bobigny

13 rue du 19 mars 1962
93000 BOBIGNY
01 48 30 11 15

Le secteur dispose d'un centre médical mobile, pour une journée
hebdomadaire fixe et des possibilités à la demande.

Secteur Clichy

■ Clichy

55 rue Klock
92110 CLICHY
01 42 67 27 42

■ Achères

3 bis rue des Bauches
78260 ACHÈRES
01 30 06 37 69

Antenne médicale au sein de :
SUEZ LA DÉFENSE, Tour CB21, 16 place de l'Iris,
92040 PARIS LA DÉFENSE

Le secteur dispose d'un centre médical mobile, pour
1 journée par semaine.

■ Rueil

17 rue Pierre Brossolette
92500 RUEIL-MALMAISON
01 47 51 87 05

■ Mantes-la-Jolie

Résidence Médicis
26 rue Saint-Roch
78200 MANTES-LA-JOLIE
01 34 77 21 23

Secteur Juvisy

■ Juvisy

72 rue Jean Argeliès
91260 JUVISY-SUR-ORGE
01 69 21 23 40

Antenne médicale au sein de :
URBAINE DE TRAVAUX, infirmerie, 2 avenue du Général de Gaulle,
91171 VIRY-CHATILLON

Le secteur dispose de six centres médicaux mobiles, pour un total
de 10 à 11 jours par semaine.

Secteur Maisons-Alfort

■ Bourg-la-Reine

110 avenue du Général Leclerc
92340 BOURG-LA-REINE
01 46 83 50 38

■ Choisy

8 rue Auguste Perret
75013 PARIS
01 44 24 11 11

■ Maisons-Alfort

31 cours des Juilliottes
94700 MAISONS-ALFORT
01 48 99 11 61

Antenne médicale au sein de PROBTP, 1 boulevard du Levant,
Immeuble le Sari, 93160 NOISY-LE-GRAND et PROBTP, 7 square
Félix Nadar, 94307 VINCENNES

Le secteur dispose de deux centres médicaux mobiles, pour un
total de 5 à 6 journées par semaines, selon les demandes des
entreprises.

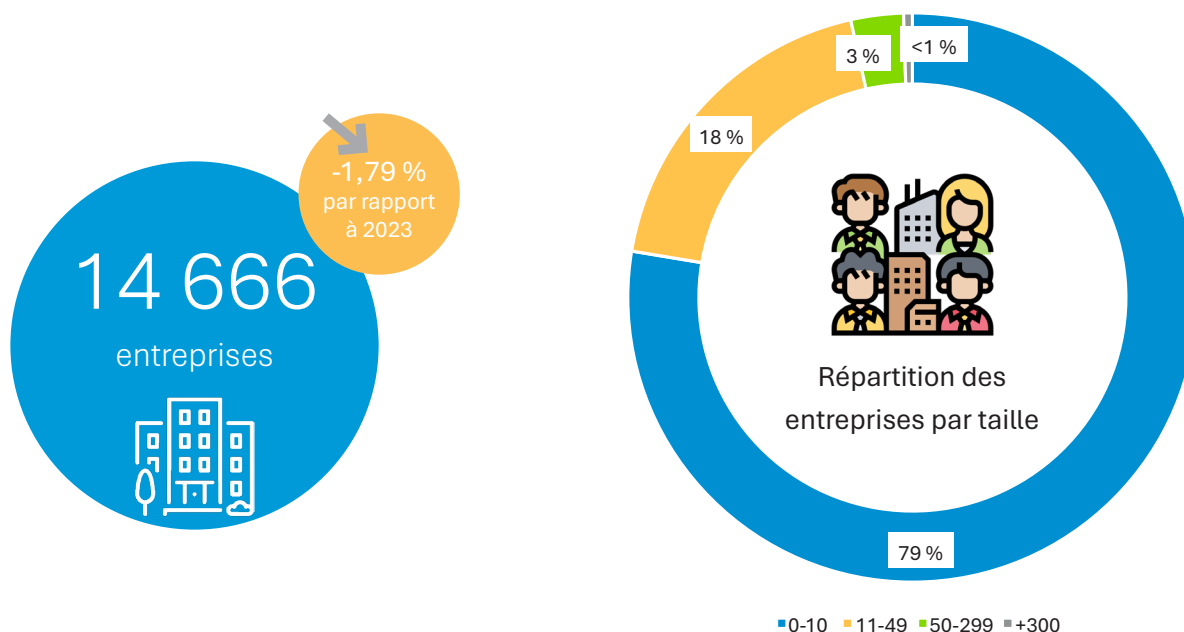
2| Adhérents et salariés suivis



2.1| Adhérents

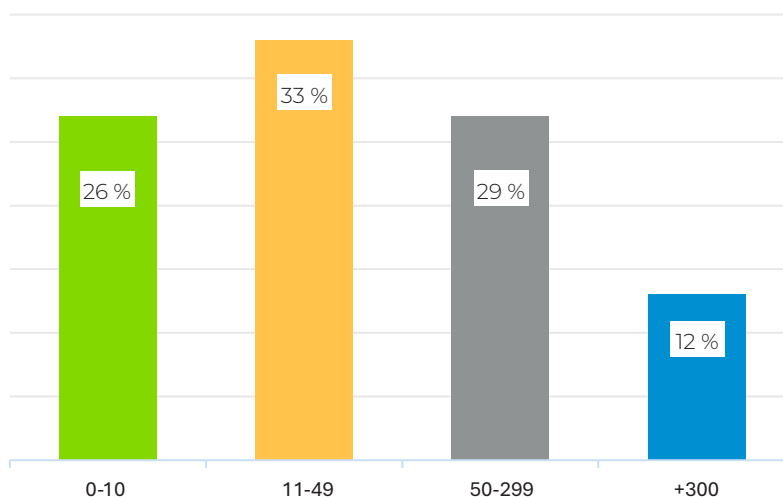
Au 31 décembre 2024, **14 666 entreprises** étaient adhérentes à l'APST-BTP-RP, soit une très légère baisse par rapport à 2023 (-1,79 %). Les entreprises adhérentes sont majoritairement des TPE, avec **79 % d'entreprises de moins de 10 salariés**.

Les entreprises de plus de 300 salariés sont à l'inverse peu représentées (<1 %), mais comptent pour **12 %** des effectifs suivis à l'APST-BTP-RP.



2.2| Salariés surveillés

De même, au 31 décembre 2024, l'APST-BTP-RP suivait **159 389 salariés** (-1 % par rapport à 2023).



3| Activités des équipes opérationnelles —



3.1| Suivi individuel des salariés

3.1.1| Chiffres clés

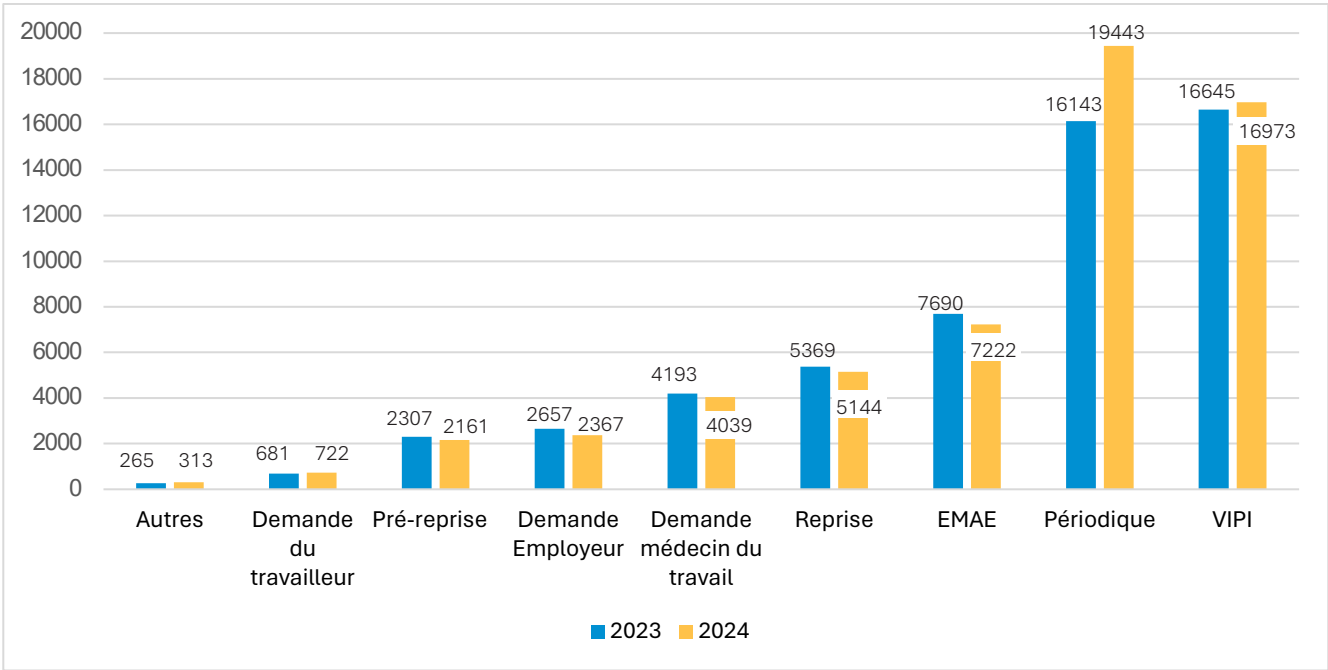


L'activité globale est en hausse de **4,35 %** par rapport à l'activité 2023 avec, comme l'an dernier, une hausse significative des examens médicaux à l'embauche mais aussi des visites à la demande du salarié (**+6 %**).

Le nombre de visites réalisées par les infirmiers progresse encore avec **22 510 visites** réalisées en 2024, soit une augmentation de **4,42 %** par rapport à 2023.

35,1 % des effectifs sont enregistrés en Suivi Individuel Renforcé (SIR) et **1,7 %** en Suivi Individuel Adapté (SIA).

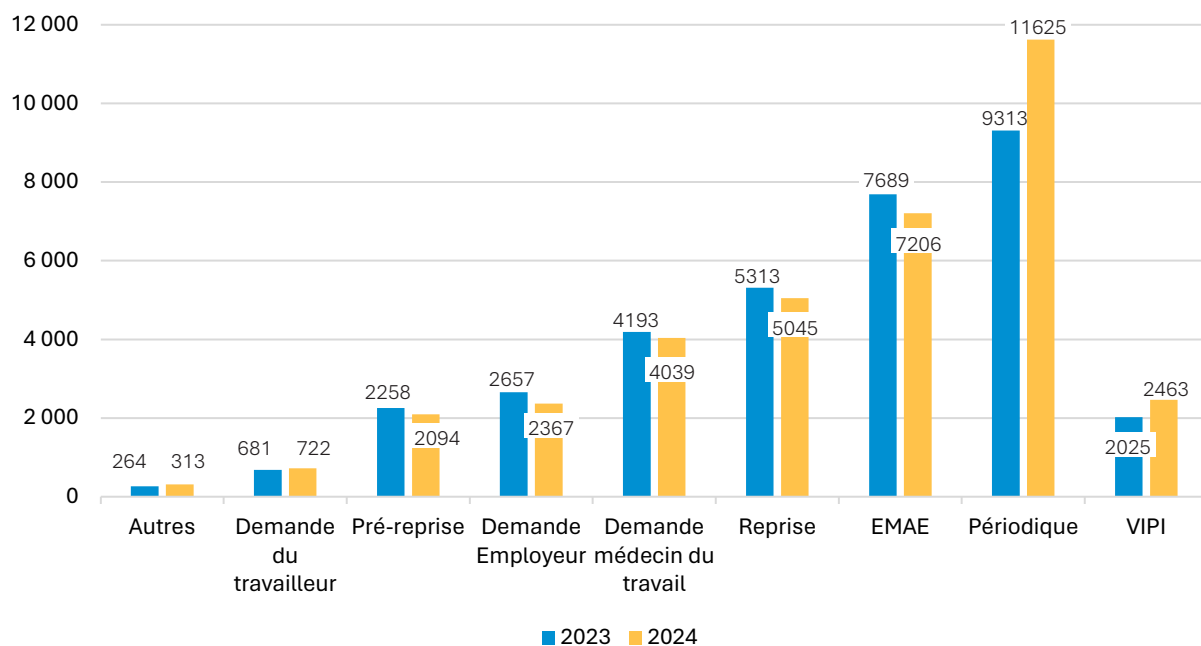
Catégorie	Total
SIR	35,1 %
SIA	1,7 %
SI	63,2 %



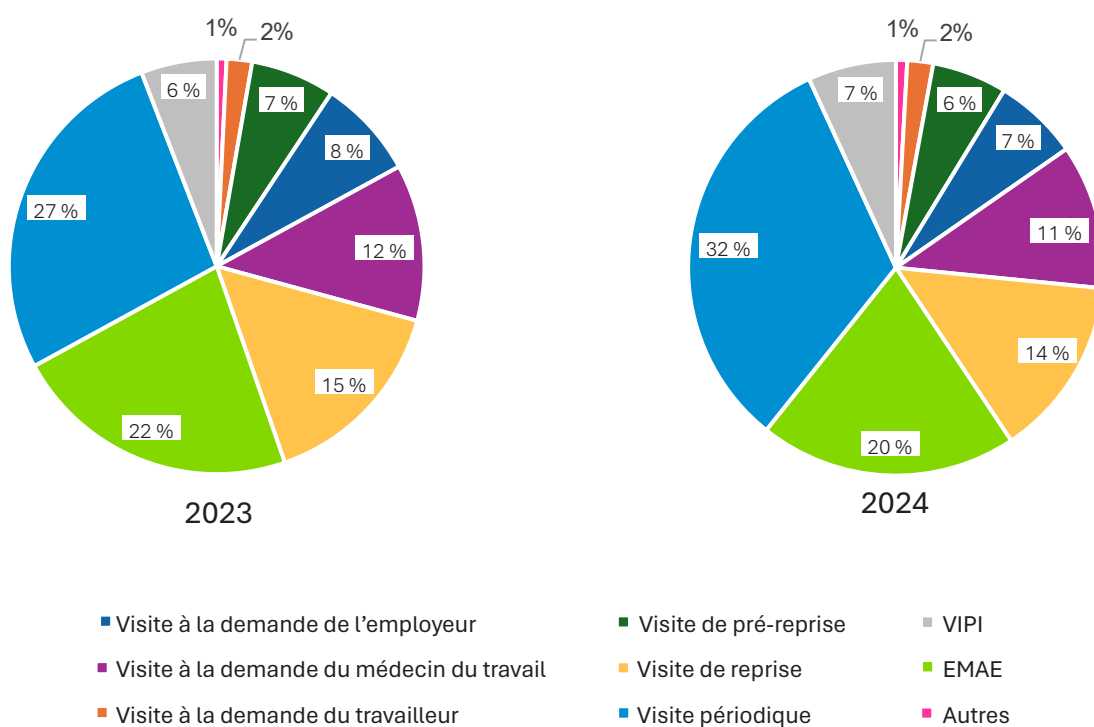
3.1.2| Activités des médecins

Les médecins du travail ont réalisé **35 874** visites médicales en 2024, soit une augmentation de **4,3 %** par rapport à 2023.

Le nombre et la part des visites de pré-reprise est en baisse et celui des visites de reprise également. Le nombre de VIPI dans l'activité médicale est quant à lui reparti à la hausse.



Typologie des visites des médecins en pourcentages.



3.1.3| Activités des infirmiers _____

En 2024, les infirmiers ont réalisé **22 510** entretiens (en hausse de 4,42 %), dont **64 %** sont des VIPI.

Le nombre de salariés vus par vacation est de **5,4** en 2024, en augmentation par rapport à 2023.

Le nombre de salarié convoqué est en augmentation par rapport à 2023 et le taux de défection, bien que toujours élevé (**16,5 %**), diminue de presque **3 %**.

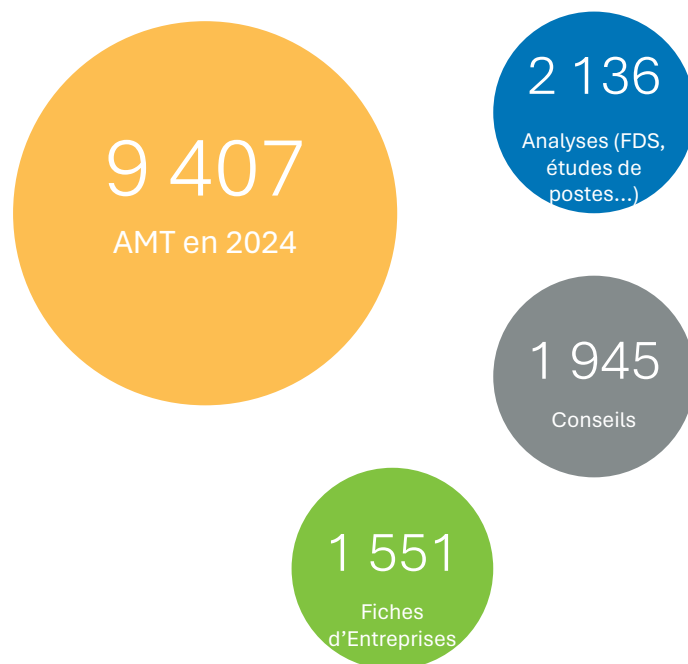
Sur l'ensemble des entretiens réalisés, **774** ont été réalisées en présence d'un traducteur.

D'autre part, **127** salariés en Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) vus en visite n'étaient pas déclarés tel quel (**+ 25 %**).

Avancée progressive des délégations en 2024 avec :



3.2| Principales Actions en Milieu de Terrain



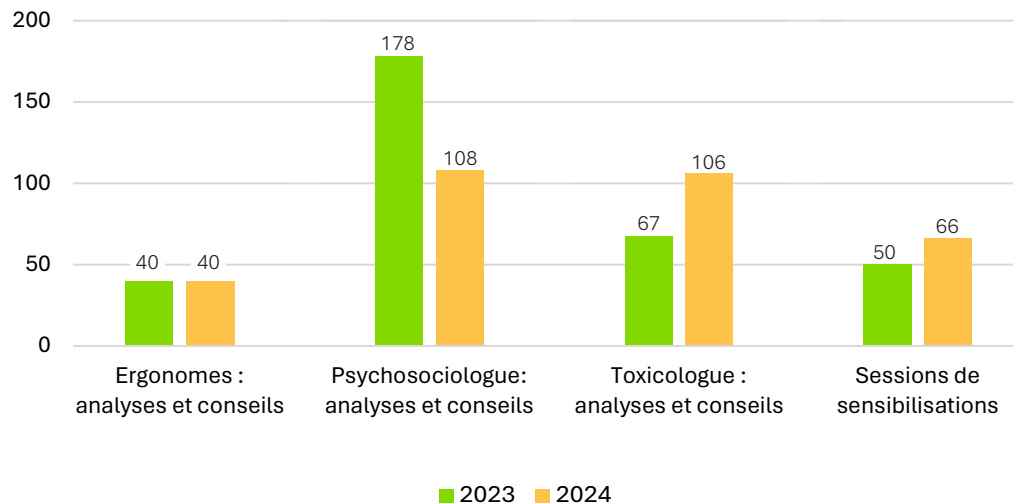
Les principales AMT peuvent être réparties selon les catégories ci-dessous :

	Nombre d'AMT réalisées	Nombre d'adhérents	Nombre de salariés
Fiches d'entreprise	1 551	1 270	28 453
Analyses (Études de poste, FDS...)	2 136	1 194	55 871
Animations et sensibilisations	156	123	16 487
Interventions instances (CSE/CHSCT/CISSCT/CSSCT)	357	151	/
Conseils (Aménagement de postes, EPI, prévention des RPS...)	1 945	831	41 583
DUERP	136	121	1 299
Métrologie	31	15	1 839
Rédaction, suivi, formation...	3 095	670	32 321

Les actions les plus réalisées sur les secteurs sont les visites des locaux et des entretiens avec les entreprises pour la réalisation des fiches entreprises et/ou d'études de poste.

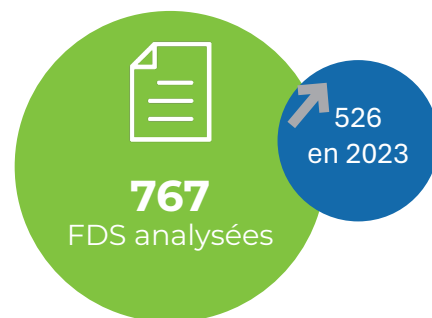
3.2.1| Actions du pôle pluridisciplinaire

L'activité du pôle pluridisciplinaire est en augmentation en 2024 avec pour les préventeurs spécialisés des actions orientées prévention primaire.



Augmentation de l'activité du service toxicologie.

FDS : Fiche de Données de Sécurité



3.2.2| Faits marquants du pôle pluridisciplinaire ---

L'année 2024 a été marquée par de nombreux projets visant à améliorer l'offre de service et sa spécialisation (ciblage CPOM, TMS PRO, stratégie prévention) :

■ Service Prévention

- ✓ Embauche en octobre 2024 du Responsable en charge de conduire la nouvelle politique de prévention,
- ✓ Refonte du catalogue des AMT (critère d'orientation cœur métier).

■ Service Toxicologie

- ✓ Chefferie de projet « CPOM risque chimique »,
- ✓ Cahier des charges et acquisition du logiciel Toxilist, stratégie de déploiement et formation des collaborateurs,
- ✓ Sensibilisation interne sur les thèmes silice et plomb,
- ✓ Création de 8 dépliants à destination des employeurs et des travailleurs sur les thèmes risques chimiques, fumées de soudure, poussières de bois et silice cristalline.

■ Service Psychosociologie

- ✓ Développement de méthodologies d'évaluation des RPS pour les entreprises < 50 salariés et > 50 salariés,
- ✓ Sensibilisations thématiques sur les RPS et le harcèlement moral pour les employeurs, les salariés et l'OPPBTP.

■ Service Ergonomie

- ✓ Chefferie de projet « équipe TMS » et contribution PDP,
- ✓ Création d'un document d'information interne sur les exosquelettes (PDP-TMS),
- ✓ Création d'une affiche sur les échauffements,
- ✓ Création d'une sensibilisation sur les échauffements,
- ✓ Création de 2 dépliants sur le travail sur écran à destination des employeurs et des travailleurs.

3.3| Actions de formations extérieures

L'APST-BTP-RP est habilitée par le réseau Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS à dispenser des formations Sauveteur Secouriste du Travail et est référencée Data Dock (base de données sur la formation professionnelle sous l'angle de la qualité).

L'APST-BTP-RP est, à ce titre, certifiée QUALIOPI depuis 2021.

L'offre de service comprend :

■ La formation Sauveteur Secouriste du Travail : **146 jours** de formation et **104 sessions** réunissant **761 apprenants**.

■ 3 modules de sensibilisation (2 à 4 h) : « Gestes de premiers secours », « Gestes et postures », « Lutte contre l'arrêt cardiaque et gestes qui sauvent » : **21 sessions** pour un total de **186 participants**.

L'activité de formation a diminué de 12,6 % par rapport à l'année 2023 (104 sessions contre 119 en 2023).

L'évènement des Jeux Olympiques à Paris a impacté l'activité avant le mois de juillet, de nombreuses entreprises ayant dû en priorité finaliser des travaux avant l'ouverture de la cérémonie.

La collaboration avec des sous-traitants formateurs SST a été mis en place début octobre 2024 pour palier à l'absence de formateurs internes à l'APST-BTP-RP ce qui a permis d'honorer toutes les demandes avant la fin d'année.



3.4| Prévention de la Désinsertion professionnelle

3.4.1| Composition et principales actions

La cellule PDP créée en 2022, pour répondre aux exigences de l'article L. 4622-8-1 du Code du travail, s'organise autour d'un médecin coordinateur et d'un infirmier référent.

Les actions PDP impliquent l'ensemble des équipes pluridisciplinaires et sont rendues possibles par la collaboration historique entre l'APST-BTP-RP et l'APAS-BTP.

Composition de la cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle de l'APST-BTP-RP

- Un médecin coordinateur
- Un infirmier référent
- Les médecins du travail et les infirmiers en santé au travail
- Les assistants de service social de l'APAS-BTP
- Le psychologue du travail
- L'ensemble des préventeurs dont l'ergonome
- Les chargés de mission maintien en emploi de l'APAS-BTP
- Le responsable du pôle social de l'APAS-BTP

■ **Participations et rencontres externes avec les partenaires** : Présanse, PRITH, Assurance Maladie, Cap Emploi, Réseau Comète, autres SPSTI...

■ **Sensibilisation à la PDP** auprès du personnel de l'APST-BTP-RP, des employeurs, des assurés en arrêt de travail, du personnel de l'APAS-BTP...

3.4.2| Chiffres clés

Sur l'année 2024 :

- **27** maladies professionnelles ont été initiées par un médecin du travail.
- **2 094** visites de pré-reprise dont **67** réalisées, sous protocole de délégation, par des infirmiers.
- **5 045** visites de reprise dont **84** réalisées par des infirmiers.
- **1 529** visites de mi-carrière réalisées par les médecins du travail et **1 206** par des infirmiers.
- **16** rendez-vous de liaison (dont **6** par un infirmier et **1** par un IPRP).
- **8** essais encadrés.

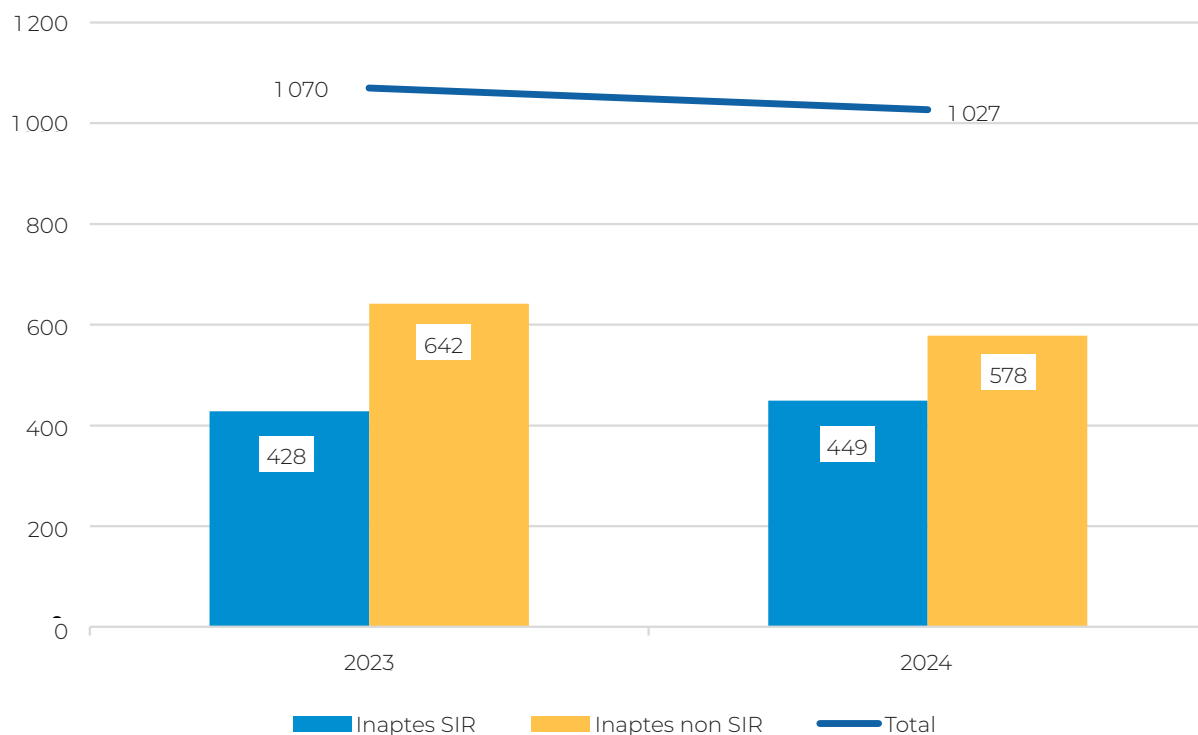


3.4.3| Inaptitudes



43 % des salariés déclarés inaptés étaient des salariés en Suivi Individuel Renforcé (SIR) et **57 %** étaient non-SIR.

La majorité des inaptitudes sont déclarées en raison de troubles musculosquelettiques, puis pour souffrance au travail.



4| Abréviations —



4| Liste des abréviations

AMT	Action en Milieu de Travail
ANACT	Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ANSP	Agence Nationale de Santé Publique
ASST	Assistant en Santé Travail
AT	Accident du Travail
AT-MP	Accidents du travail/Maladies Professionnelles
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CATEC	Certificat d'Aptitude au Travail en Espace Confiné
CATMP	Commission des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CMTR	Cancérogènes Mutagènes Toxiques pour la Reproduction
CMT	Commission Médico-Technique
CNAM	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CNOCT	Conseil National d'Orientation des Conditions de Travail
CNOM	Conseil National de l'Ordre de Médecins
CNPST	Comité National de Prévention et de Santé au Travail
COCT	Conseil d'Orientation des Conditions de Travail
COFIL	Comité de Pilotage
CPOM	Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
CRAMIF	Caisse Régionale d'Assurance Maladie Île-de-France
CSE	Comité Social et Economique
CSSCT	Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail
DGS	Direction Générale de la Santé
DMI	Dossier Médical Informatisé
DMP	Dossier Médical Partagé
DMST	Dossier Médical de Santé au Travail
DREETS	Direction de la Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DRH	Direction des Ressources Humaines
DU	Document Unique
EI	Entretien Infirmier
EMAE	Examen Médical d'Aptitude à l'Embauche
EMAP	Examen Médical d'Aptitude Périodique
EPI	Equipe de Protection Individuelle
EPST	Equipe Pluridisciplinaire de Santé au Travail
EVREST	Evolutions et Relations en Santé au Travail
EVRC	Evolution des Risques Chimiques

EVPR	Evolution des Risques Professionnels
FACT	Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail
FAQ	Foire Aux Questions
FE	Fiche d'Entreprise
FFB	Fédération Française du Bâtiments
FNTP	Fédération Nationale des Travaux Publics
F RTP	Fédération Régionale des Travaux Publics
FPC	Formation Professionnelle Continue
GPEC	Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences
HAS	Haute Autorité de Santé
IIMTPIF	Institut Inter-universitaire de Médecine du Travail de Paris Île-de-France
IPA	Infirmier en Pratique Avancée
INVS	Institut de Veille Sanitaire
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
IPRP	Intervenant en Prévention des Risques Professionnels
IRESP	Institut de Recherche en Santé Publique
IST	Infirmier en Santé au Travail
MAECT	Méthode d'Analyse et d'Evaluation des Conditions de Travail
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MIRT	Médecin Inspecteur Régional du Travail
MP	Maladie Professionnelles
OIT	Organisation Internationale du Travail
OPPBTP	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
PAT	Prévention des Accidents du Travail
PDP	Prévention de la Désinsertion Professionnelle
PNSE	Plan National Santé Environnement
PPSPS	Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé
PRAP	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
PRST	Plan Régional de Santé au Travail
PSE	Prévention Santé Environnement
PST	Plan Santé Travail
QVCT	Qualité Vie et Conditions de Travail
RAMT	Rapport d'Activité des Médecins du Travail
RGPD	Règlement Général de la Protection des Données
RPS	Risques Psychosociaux
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SIR	Suivi Individuel Renforcé
SPSTI	Service de Prévention et de Santé au Travail Inter-entreprises
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
TMS	Troubles Musculosquelettiques
TPE	Très Petites Entreprises
VIPI	Visite d'Information et de Prévention Initiale
VIPP	Visite d'Information et de Prévention Périodique



Association de Prévention et de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de la Région Parisienne
Siège social : 110 avenue du Général Leclerc BP 1 - 92340 Bourg-la-Reine | Tél. 01 46 83 50 00 | www.apst.fr
Siret : 775 681 935 00471 | Code APE : 8621 Z | TVA intracommunautaire : FR 06 775 681 935